

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Anafi - Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Hôpital - Casablanca 20000 - Tel : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W21-614874

CA

SN

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input checked="" type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent (e)			
Matricule :	8644	Société :	RAM
<input checked="" type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom :		Hamidaine Lahcen	
Date de naissance :		25/05/71	
Adresse :		Appt 231 Résidence Riad omari a Hay chenifa An' chock Casablanca	
Tél. :		0659791684	Total des frais engagés : 119,10 Dhs

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019	Cadre réservé au Médecin	
	Cachet du médecin :	Dr. Soumaya BASSIT Pédiatre 78, Bd. Panoramique - Casablanca Tél: 0522 52 04 01 / 0522 00 02 22 33 96
Date de consultation :	06/03	Age : 10j
Nom et prénom du malade :	Ri MASSÉ	Sexe : <input type="checkbox"/> Lui-même <input checked="" type="checkbox"/> Comptoir <input type="checkbox"/> Enfant
Lien de parenté :	ACCUEIL	
Nature de la maladie :	consultation	
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :		
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.		

MUPRAS

06/03/2021

Signature de l'adhérent(e) :

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

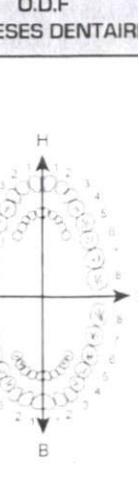
Fait à : Casablanca

Le : 06/03/21

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
06/08/2015	5	1	CG	INP : 01111111111111111111111111111111 Dr. M. A. B. C. Pédiatre 78, Bd. Panoramique Tel: 0522 52.04.01 / GSM

ANALYSES - RADIographies			
Cache et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX						Montant détaillé des Honoraires	
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre					
		A M	P C	I M	I V		

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Le praticien est tenu de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins				
Important : Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF				
SOINS DENTAIRES 	Dents Traitées		Nature des Soins	Coefficient
				INP : <input type="text"/>
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>
O.D.F PROTHESSES DENTAIRES 	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 05533412 21433552 00000000 00000000 D G 00000000 00000000 35533411 11433552 B			
	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			
CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION				

Dr. Soumaya BASSIT

- Spécialité des maladies de l'enfant, du nouveau-né et en nutrition
- Médecin membre de la société marocaine d'endocrinologie (SMEDIAP)
- Ancien médecin interne au centre de pneumo-allergologie, et au centre d'hématologie et d'oncologie pédiatrique de l'hôpital 20 Août



الدكتورة سميرة بسيط

- إختصاصية في طب الأطفال، حديثي الولادة والتغذية
- طبيبة عضو بالجمعية المغربية لأمراض الغدد والسكري للطفل
- طبيبة داخلية سابقاً بمركز أمراض الحساسية والضيقه والجهاز التنفسى ومركز أمراض الدم وأنثولوجيا الأطفال بمستشفى 20 غشت

ORDONNANCE

NN Rinase Haniddine

06/03/26

20.90



1) D 3 Bon 2000.000 UI (10)
~~18.10 x 2 137.3~~

2) Sulfur iodatum 15g
 10 gouttes 1f (15f)

ZENITH Pharma
 AMM N° 171/16 DMP/21/NNPR

 6 113001 272228
 PPV : 20,90 DH

61.20
 3) BCG

Dr. Soumaya BASSIT
 Pédiatre
 78, Bd. Panoramique, Casablanca
 Tel: 0522 520401 / Gsm: 06 82 22 33 30

PHARMACIE AL KINDIO
 Dr. Taoufik BARRAZZOUK
 48 Rue 1 Les Crêtes, Ain Chock, Casablanca
 Tél: 05 22 50 72 57

pacquet contient une ampoule de 1ml de
 injection de chlorure de sodium pour la reconstitution.
 INSTITUT PASTEUR DU MAROC -
 1 Place Louis Pasteur 20360, Casablanca, Maroc
 AMM N° 638/15 DMP/21/NCF PPV : 61.20 DH
 "TENIR HORS DE LA PORTÉE ET DE LA VUE DES ENFANTS"

TF: 110 10

78, شارع المنظر العام عين الشق (أمام بريد المغرب)

78, Bd. Panoramique - Ain Chock (en face la poste)

SMS : 06 82 22 33 90 - Tél.: 05 22 52 04 01 - E-mail : drbassitsoumaya@gmail.com